



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 10 AVRIL 2006

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

=====

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

2. a) *Modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise Sainte Waudru à Maffle*
- b) *Comptes 2003 des Fabriques d'église Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien et Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque.
Comptes 2004 des Fabriques d'église de la Sainte-Vierge à Bouvignies, Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien et Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque.*
- c) *Budgets 2005 des Fabriques d'Eglise de la Sainte-Vierge à Bouvignies, Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien et Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque.
Budgets 2006 des Fabriques d'Eglise Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien et Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque.*

ADMINISTRATION GENERALE

3. Dénominations de voies publiques

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose de dénommer les nouvelles voiries créées

- *sur le site du Grand Houx : **rue des Prés le Comte.**
Au 15^e siècle, les Prés du Roy étaient appelés « Prés Le Comte ».*

- voirie dans un lotissement à Moulbaix : **Clos du Tardin**.
Ce lotissement est situé entre la rue Lucien Raulier et le ruisseau du Tardin.
- voirie dans un lotissement à Rebaix : **rue du Rieu d'Ardenne**.
Du nom du ruisseau loca1.

DOMAINE COMMUNAL

4. Renonciation à accession en faveur de L'Habitat du Pays vert sur :

- les terrains du lotissement de la place à Rebaix. Décision.
- les terrains destinés à la construction de deux maisons à l'entrée de Bouvignies. Décision

La Ville a acquis et démolit les immeubles sis Place de Rebaix, 21-23 à Rebaix. Elle a également acquis la parcelle sise Place de Rebaix et cadastré section C n°149L. Ces acquisitions ont été réalisées pour la réalisation, en partenariat avec la Société l'Habitat du Pays Vert, de la construction d'un ensemble de 6 logements acquisitifs ainsi que la réalisation d'une voirie.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville a acheté, a démolit et renonce au droit d'accession sur les constructions, plantations et ouvrages d'art à ériger et financés par la société l'Habitat du Pays Vert.

La société l'Habitat du Pays Vert a cédé la maîtrise d'ouvrage à la Ville pour les travaux d'équipements et d'aménagements des abords des 6 habitations.

Au fur et à mesure de la vente des habitations, la Ville percevra le prix de la vente du terrain.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Le Collège propose donc :

- de renoncer, pour cause d'utilité publique, en faveur de la société l'Habitat du Pays Vert, au droit d'accession sur les constructions, plantations et ouvrages à ériger par elle sur les terrains des 6 habitations.
- d'octroyer, pour cause d'utilité publique, à la société susdite un droit de superficie d'une durée de 50 ans sur les terrains concernés.
- de vendre aux futurs acquéreurs les terrains sur lesquels seront érigées les 6 maisons.

POLICE LOCALE

5. Acquisition d'un Combi. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Dans le cadre de la maintenance et de l'opérationnalité du parc automobile, il ressort que certains véhicules ne présentent plus les caractéristiques ni la sécurité requises pour assurer le bon fonctionnement des services.

Ainsi, le combi VW Caravelle de l'ex gendarmerie datant de 1997 affiche au compteur 194.500 km.

Le Commissaire divisionnaire suggère au Conseil communal de procéder à son remplacement par l'acquisition d'un combi via le marché négocié par le bureau fédéral d'achat.

6. Acquisition d'éthylomètres. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Dans le cadre de la convention de sécurité routière, la zone de police mono-communale peut prétendre à des subsides.

En 2005, les subsides octroyés avoisinés les € 220.000 TVA comprise et en 2006, bien que non communiqué, ils seront supérieurs à ce montant.

Aussi, le Commissaire divisionnaire souhaite remplacer les appareils éthylotests et éthylomètres vétustes.

En effet, sur base d'un rapport de la police fédérale, chaque zone est indépendante dans la gestion de son parc de matériel tant au niveau des achats que de l'entretien. C'est pourquoi, il est urgent de renouveler ce matériel dont le délai de livraison est de 16 semaines.

7. Déclaration de vacance d'un emploi de commissaire de police et d'un emploi d'inspecteur de police

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le premier cycle de mobilité 2006 sera opérationnel incessamment.

Deux emplois sont vacants au sein de la zone de police

- un emploi d'officier à la suite de l'acceptation par M. le Bourgmestre du congé préalable à la retraite sollicité par un Commissaire de police,
- un emploi d'inspecteur de police suite de la mise à la retraite de son titulaire pour inaptitude physique.

Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soient attribués par mobilité

a) un emploi d'inspecteur à affecter au service « intervention ».

b) en emploi de Commissaire de police à affecter à la direction du service « proximité ».

INFORMATIQUE

8. Extension, amélioration et modification du système informatique de la ville et du C.P.A.S.

Les installations informatiques de la Ville et du CPAS sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes et étendues.

Le parc de matériel atteint maintenant pour les deux institutions près de 25 serveurs, 200 postes de travail et 150 imprimantes.

L'ensemble est réparti dans plusieurs implantations autonomes qui doivent communiquer de plus en plus souvent entre elles, en vue de maintenir une excellente collaboration entre les différents services de la commune.

C'est pourquoi, chaque année il faut procéder à des adaptations et à des améliorations des installations existantes et y ajouter des nouveautés en fonctions des besoins spécifiques de nos services.

Cette année encore, il s'avère nécessaire d'investir dans les secteurs suivants :

- A la ville :

- 1) Mise en place d'un relais de communication hautement sécurisé basé sur la tour St-Julien et destiné à relier progressivement différents bâtiments communaux comme le centre administratif, le service des espaces verts, le nouvel hôtel de police, le futur bureau du CPAS et ses installations sociales.
- 2) Renouvellement de l'assurance sur les droits d'utilisation de tous les produits Microsoft installés à la Ville.

- Au CPAS :

- 1) Renouvellement partiel du parc de matériel le plus ancien.
- 2) Souscription à l'assurance sur les droits d'utilisation de tous les produits Microsoft installés au CPAS.

- 3) Complément de matériel nécessaire pour la liaison avec le relais de communication de la Ville.
- 4) Acquérir des éléments actifs pour assurer le fonctionnement correct et sécurisé de l'ancien réseau du CPAS qui sera maintenu en service après le déménagement.

Par une décision de son conseil du 22 février dernier, le CPAS a confié l'exécution de ses prestations aux services communaux.

En conséquence, il est proposé d'approuver le projet d'extension, d'amélioration et de modification du système informatique de la Ville et du CPAS.

PLAN TRIENNAL

9. Modification du plan triennal. Travaux pour l'exercice 2004-2006. Avenant dans le cadre du dédoublement du Buissenal via le chemin de Mons à Gand. Ratification

Dans le cadre de l'amélioration des cours d'eau et des préventions en matière d'inondations, notamment sur les territoires des villages de Ghislenghien et d'Isières, sur base d'une étude réalisée récemment et soumise à la C.C.A.T. par le Bureau ARIES, l'intercommunale I.D.E.T.A. a réalisé une vaste zone d'épanchement (poches écologiques) dans le parc économique de Ghislenghien-Meslin.

En ayant les mêmes objectifs, I.P.A.L.L.E. a réalisé un aqueduc qui double le lit actuel de la Sille, entre la chaussée de Grammont, les rues Tour Notre Dame et de Mons à Gand.

Ces investissements, confiés à la société SODRAEP par I.P.A.L.L.E. et la S.P.G.E., sont quasi terminés.

Pour protéger mieux encore la partie agglomérée de Ghislenghien, et au-delà de Gibecq, l'intercommunale I.P.A.L.L.E. et les Services voyers provinciaux estiment qu'il est opportun de dédoubler le ruisseau « Le Buissenal » en créant un secours entre la route régionale Ath-Bruxelles, la rue de Mons à Gand et la jonction avec la Sille, au croisement entre les rues Tour Notre Dame et de Mons à Gand.

Cet aqueduc, d'un mètre de diamètre, doublera « Le Buissenal » en remontant vers le chemin de Mons à Gand.

Au-delà, la remise en état de la partie voutée du Buissenal sous la Place et une propriété privée, sera réalisée.

Afin de pouvoir mener à bien ces travaux très importants financés et pré-financés pour la majeure partie par la Société publique de Gestion de l'Eau et réalisés sous le couvert d'IPALLE, il convient :

- d'approuver l'avenant dressé par les auteurs de cette opération,
- de solliciter son intégration au plan triennal 2004-2006.

Il est proposé de prendre ces décisions qui font partie d'un ensemble de mesures visant à protéger les biens et les personnes sur une partie du territoire de notre Ville, sachant que d'autres dispositions seront encore prises, notamment aux

limites de Meslin-l'Evêque et d'Isières, mais encore à Autreppe-Ormeignies.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10. a) Demande de modification de permis de lotir à la rue de Beaumont à Ath. Equipements de voirie. Approbation

M. GEORGE Christian, géomètre expert, a déposé une demande visant à modifier le parcellaire, le tracé de la voirie et les prescriptions urbanistiques du permis de lotir n°LAP/2005.4 autorisé par le Collège échevinal en séance du 05/09/2005 pour les parcelles situées à la rue de Beaumont à Ath, et créant 17 lots, dont 16 à bâtir ;

La modification de permis de lotir ne peut être délivrée par le Collège échevinal qu'après une nouvelle délibération du Conseil communal quant aux équipements à réaliser, la voirie projetée étant modifiée.

Le Collège échevinal propose de confirmer les équipements et aménagements à charge du propriétaire-lotisseur tels que décidés en séance du 11 juillet 2005, en prenant en compte la modification du tracé de la voirie.

b) Souscription de parts sociales pour financer l'extension du réseau à Ghislenghien

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 308 parts sociales de € 25 dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre en vue de financer les travaux d'extension du réseau pour l'alimentation en eau potable du lotissement sis rue de Ghislenghien à Ghislenghien.

Les travaux seront financés par le lotisseur qui a versé à la Société Wallonne le montant de ses prestations et fournitures et qui s'est engagé à faire exécuter les travaux de terrassements.

Cet investissement nécessite la souscription de 308 parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de la Dendre et n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la ville étant donné que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

c) Conseiller en aménagement du territoire et en environnement pour 2006. Octroi d'une subvention

Pour la troisième année consécutive, la possibilité est donnée à la Ville de solliciter une subvention de 12.000 € couvrant en partie le traitement du Conseiller en Aménagement du Territoire et Environnement.

Comme l'Administration répond aux conditions reprises dans cet arrêté, il est proposé de proroger le responsable du Service Urbanisme en qualité de Conseiller en Aménagement du Territoire et Environnement, et d'introduire

auprès de l'Administration régionale compétente la demande d'intervention financière pour financer le dit poste.

RENOVATION URBAINE

11. Achat d'un terrain cabine électrique et droit de superficie. Décision

L'opération de rénovation urbaine du quartier délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée se termine. Elle aboutira ainsi à la réalisation de 23 logements publics, 19 logements privés, la construction d'un parking souterrain public de 30 emplacements ainsi que l'aménagement d'un espace vert public au sein de l'îlot.

En complément de ces réalisations, l'Athénée vient de déposer un projet de construction de nouvelles classes et un privé aménagera dans les prochains mois quelque 6 appartements dans l'immeuble n°16 de la rue des Récollets (Institut Sainte-Gertrude).

L'entreprise CBD entamera prochainement la rénovation de l'immeuble sis rue des Récollets 5 et la construction de 2 appartements en surplomb de la cabine électrique joutant cet immeuble, de l'entrée du parking souterrain situé à l'intérieur de l'îlot ainsi que sur le terrain.

En haut de cette même rue, l'entreprise BONNAMI entamera pour compte de la Ville, la rénovation en 3 logements des immeubles 42 - 44 et 46 (+ abords arrières) et l'immeuble n° 40, actuel Centre de Radiologie, sera lui aussi prochainement rénové par le privé.

Pour permettre à la société CBD de réaliser l'opération susdécrite, la Ville doit , après avoir acquis l'espace que constitue le dessus de la cabine électrique, octroyer à cette société un droit de superficie et une renonciation à accession

Cette opération est avantageuse pour la Ville qui, au-delà de la récupération du prix d'achat, bénéficiera, grâce à ces 3 nouveaux logements, de recettes de précompte immobilier, d'IPP et taxes diverses supplémentaires.

Le produit de ce droit de superficie sera affecté à la poursuite de l'opération de rénovation urbaine.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

Le Collège propose donc :

- D'acquérir, pour cause d'utilité publique, l'espace constituant le dessus de la cabine électrique.*
- D'octroyer à la société CBD un droit de superficie et une renonciation à accession.*
- D'affecter le produit de ce droit de superficie à la poursuite de l'opération de rénovation urbaine.*

PERSONNEL

12. Plan communal pour l'emploi. Reconduction pour l'année 2006

En séance du 30 juin 1994, le Gouvernement wallon a décidé la mise en œuvre du PLAN COMMUNAL POUR L'EMPLOI, destiné à faire face au chômage persistant et proposait aux communes et provinces un partenariat Région Wallonne/Intercommunale de distribution d'énergie.

Après deux phases successives portant sur 7 années et quatre prolongations, le Gouvernement Wallon a pris la décision de prolonger jusqu'au 31.12.2006, et dans les mêmes conditions, ces dispositions qui permettent de bénéficier de 13 postes subsidiés.

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer au plan pour l'année 2006.

LECTURE PUBLIQUE

13. Acquisition de documents à destination du réseau local de lecture publique

Avec 10.000 usagers, 135.000 prêts de documents, 3.200 consultations d'Internet, 80.000 documents dont plus d'un millier de jeux, 132 abonnements à des périodiques, le réseau local de lecture publique d'Ath a montré en 2005 un dynamisme qui se situe bien au-delà de la moyenne enregistrée en Communauté française.

Si le réseau est bien implanté dans la vie culturelle de la ville, il joue aussi un rôle d'attractivité non négligeable sur la région : près de 4 lecteurs sur 10 sont domiciliés hors de l'entité avec les répercussions que ceci peut avoir sur l'activité économique (commerces).

Le travail accompli en faveur des écoles de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des groupes d'adultes handicapés mentaux est très important.

Aux côtés des livres et des périodiques, les nouvelles technologies sont toujours bien présentes tant par les accès à Internet mis gratuitement à la disposition du public que par les initiations, également gratuites, dispensées le samedi matin.

L'ensemble de services à la population qui s'est mis en place ces 6 dernières années doit être soutenu par l'acquisition de documents supplémentaires pour rencontrer les exigences du législateur. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 1995 organisant la lecture publique prévoit que la Ville doit acquérir un minimum de 4.500 documents par an. Ne pas rencontrer cette obligation entraînerait la suppression des subventions-traitements et de fonctionnement alloués par la Communauté et la Province de Hainaut.

La volonté est également d'élargir le choix du public, notamment des jeunes, à des supports de qualité de plus en plus nombreux.

Le Collège propose l'acquisition de documents pour l'ensemble des sections du réseau de lecture publique d'Ath.